R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231201-131-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/12/2023
Mise en ligne le 4 décembre 2023

VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°131/2023

Objet : Marché Public Global de Performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant qu'afin d'assurer le renouvellement du marché public concernant l'éclairage public, la Ville de L'Isle-Adam a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée.

Considérant que le marché à conclure prendra effet à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations, dont la date prévisionnelle est début janvier 2024, pour une durée de 96 mois (8 ans).

Considérant que le marché vise à confier à un prestataire des prestations de :

- G0 : Gestion administrative du marché
- G1 : Gestion administrative de l'énergie
- G2 : Gestion – Entretien – Maintenance à garantie de résultat
- G3 Non Programmé : Gestion des sinistres-vandalisme
- G3 Programmé : Gestion de l'évolution du patrimoine
- G4 : Travaux d'amélioration/rénovation des installations d'éclairage public y compris la géolocalisation des réseaux
- G5 : Gestion des illuminations festives

Considérant que le marché prévoit 6 tranches optionnelles :

- Eclairage Sportif – Tennis
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Mairie
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Mairie annexe
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Château
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Pavillon chinois
- Mise en valeur – Bâtiment des Joséphites

Considérant la publicité réalisée sur le site internet de la commune, sur son profil acheteur et au Journal d'Annonces Légales.

Considérant qu'à l'issue de l'invitation à soumissionner, deux entreprises ont remis une offre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219503133-20231201-131-2023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/12/2023
Mise en ligne le 4 décembre 2023

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Considérant qu'après analyse des deux offres reçues par le bureau d'étude Europe Expert Conseil Ingénierie, l'offre économiquement la plus avantageuse s'est avérée être celle de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES – 78370 PLAISIR.

Considérant que l'offre de la société BOUYGUES-ENERGIES-SERVICES est d'un montant total de 4 122 496,27€ HT soit 4 946 995,52€ TTC comprenant la tranche ferme et les tranches optionnelles, pour les 8 ans de la durée du marché décomposé comme suit :

TRANCHE FERME : 3 799 883,47€ HT :

- Poste G0 : 149 016,00€ HT (soit environ 18 630€ HT/an)
- Poste G1 : 77 560,00€ HT (soit environ 9 700€ HT/an)
- Poste G2 : 539 410,40€ HT (soit environ 67 500€ HT/an)
- Poste G3 Non Programmé : 80 000€ HT (soit environ 10 000€ HT/an)
- Poste G3 Programmé : 166 666,67€ HT (soit environ 20 800€ HT/an)
- Poste G4 : 1 920 509,60€ HT (soit environ 240 000€ HT/an)
- Poste G5 : 866 720,80€ HT (soit environ 108 300€ HT/an)

TRANCHES OPTIONNELLES : 322 612,80€ HT

- Eclairage Sportif – Tennis : 25 801,80€ HT
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Mairie : 169 342,50€ HT
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Mairie annexe : 93 889,00€ HT
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Château : 10 931,00€ HT
- Rénovation de l'éclairage mise en valeur – Pavillon chinois : 7 480,00€ HT
- Mise en valeur – Bâtiment des Joséphites : 15 168,50€ HT

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché Public Global de Performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes à la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, 13 rue des Frères Lumières - 78370 PLAISIR.

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 1er décembre 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr